

**NUMEROTATION DES PIECES ET DES PLANS VEHICULES
CODE ORIGINE PSA PEUGEOT CITROEN**

Page 1/4

Sans restriction d'utilisation**SOMMAIRE**

1. OBJET ET DOMMAINE D'APPLICATION	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. CRÉATION ET ATTRIBUTION	1
4. CODES ORIGINE NUMÉRIQUES	2
5. CODES ORIGINE ALPHABÉTIQUES ET ALPHANUMÉRIQUES	3
6. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	4
6.1. HISTORIQUE	4
6.2. DOCUMENTS CITÉS	4
6.3. EQUIVALENT À :	4
6.4. CONFORME À :	4
6.5. MOTS CLEFS	4

1.OBJET ET DOMMAINE D'APPLICATION

La présente norme se rapporte au code origine dont la définition et la répartition des valeurs entre les Groupes PSA PEUGEOT CITROËN et RENAULT sont données par la norme A10 3050.

Elle précise les applications internes au Groupe PSA, ainsi que celles concédées à FIAT, dans le cadre des limites fixées par la norme précitée, en ce qui concerne la répartition des codes origine.

2.TERMINOLOGIE

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme de gestion A10 1100 :

- CODE ORIGINE
- MATIERE
- PIECE
- NORME
- PLAN
- PRODUIT
- SOUS-TRAITANT ETUDES

3.CREATION ET ATTRIBUTION

La création et l'attribution nouvelle de codes origine sont strictement réservées à l'entité Processus Conception Produit / Process (PCPP) de la Direction des Plates-formes, des Techniques et des Achats (DPTA) de PSA.

CODE ORIGINE PSA PEUGEOT CITROEN	A10 3055	2/4
----------------------------------	----------	-----

4.CODES ORIGINE NUMERIQUES

La répartition entre les différents organismes est faite conformément au tableau ci-après (codes anciens et actuels).

11 - ECIA	64 - AP.DE/EM et RENAULT	92 - AP.DE/EC (3)
12 - AP.DE	70 - AP.DE/EM (3)	93 - AP.DE/L et AP.DE/VU (3)
13 - FIAT (1)	71 - AP.DME et DE/L (3)	94 - AP hors Etudes
14 - PSA DPTA (1)	73 - AP.DE/EC (3)	95 - AC
15 - Libre	75 - AC (3)	96 - PSA DPTA
16 - Libre	76 - PSA et RENAULT (4)	97 - AP.DE et TALBOT (3)
17 - Réserve FIAT	78 - AP.DE/EM (3)	98 - Libre
18 - ECIA	79 - AP (3) et DPTA/MPG/RTC	99 - Libre
19 - Réserve FIAT	90 - PSA.DT (3) et PTS (2)	
61 - AP (fabricants associés) (5)	91 - AP.DE/EM (3)	

Nota :

- Les codes origine 90 à 99 (et 79 suivi des valeurs 03 ou 05) sont appliqués au système de numérotation PSA défini et codifié par les normes A10 3111 et A10 3115.
- (1) Les codes origine 13 et 14 sont utilisés par PSA ou FIAT conformément à la norme A10 8220 (les codes origine 17 et 19 sont réservés pour PSA ou FIAT).
- (2) A l'exclusion des pièces développées spécifiquement par PTS pour les véhicules de compétition, identifiées par des numéros comportant le code origine "ZW".
- (3) Codes origine anciennement affectés et ne devant plus être utilisés pour la création de numéro de pièce.
- (4) Code origine utilisé pour les pièces de fixation standardisées communes PSA PEUGEOT CITROËN et RENAULT, conformément à la norme A10 8125.
- (5) Avec le code origine 61, les séquences suivantes de n° d'ordre ont été attribuées :
 - 61000000NN à 61099999NN : n° industriels pour composants de faisceaux, dans le cadre du Projet d'Industrialisation des Câbleries (PIC).
 - 61100000NN à 61199999NN : n° destinés aux besoins de PEUGEOT MOTOCYCLES
 - 61200000NN à 61299999NN : n° destinés aux besoins de FAURECIA, après épuisement des n° de code origine 18.